

## Séance du 25 juin 2021

**Étaient présents** : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Isabelle MARÉCHAL, Olivier TASSAERT, Guy DEKERVEL, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Geneviève DUVAUCHELLE, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT,

**Étaient représentés** : Thierry DAMBRIN et Mélanie PLESSIER qui donnent pouvoir à Olivier TASSAERT, Laure LECOCQ qui donne pouvoir à Alain SAVOIE, François ESSIQUE et Charlotte ESSIQUE qui donnent pouvoir à Guy DEKERVEL,

### Ajouts à l'ordre du jour :

- Intervention de Familles Rurales pour une présentation du centre aéré de Juillet.
- Subventions aux associations pour 2021
- Pour le point n°5, il s'agit de passer une convention avec le centre de gestion et non de désigner un délégué

Le centre aéré se déroulera du 12 juillet au 6 août 2021, actuellement il y a 104 inscrits sur le mois, répartis de la manière suivante :

- 86 enfants semaine 1
- 85 enfants semaine 2
- 73 enfants semaine 3
- 34 enfants semaine 4

Au niveau des activités, les nouveaux protocoles sanitaires autorisent les sorties, donc il y aura une sortie par semaine pour chaque groupe avec des intervenants sur place et une alternance d'activités sportives et culturelles.

Pour le groupe des « grands », une semaine de camping à Fort-Mahon sera organisée au camping « le vert gazon » avec un surveillant de baignade pour la piscine du camping et la mer, une activité char à voile et une sortie nature accompagnée par un guide de l'office de tourisme.

Pour le groupe des « moyens », le camping aura lieu sur la base nautique de St Sauveur. Les enfants feront du canoë, du paddle et une sortie nature.

Les plus jeunes (5/6 ans) passeront trois jours au Hamel sur le terrain de football, une veillée spectacle et une journée culturelle alliant danse et photographie leur seront proposées.

Il y aura 13 animateurs dont des représentants de Marcelcave.

Pour les activités « ados » regroupant les jeunes de Cachy, Gentelles, Le Hamel et Marcelcave organisées sur les quatre samedis du mois de Juillet, l'association « Familles Rurales » propose :

- 3 juillet : accrobranche à Ailly-sur Somme (13 inscrits actuellement)
- 10 juillet : piscine et soirée à Gentelles (4 inscrits)
- 17 juillet : base nautique de Picquigny (4 inscrits)
- 24 juillet : programme à établir avec les jeunes (3 inscrits)

Il reste donc des places et le maintien des activités dépendra de l'implication des jeunes et du nombre d'inscrits. Petit rappel, le tarif est de 10 € par participant (comprenant le transport, les entrées et l'encadrement par deux animateurs)

**Secrétaire de séance** : Colette PETIT

**Compte rendu de la séance du 28 mai 2021**

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2021.**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Règlement intérieur et tarifs de la restauration scolaire et de la garderie**

Chaque année, avant la rentrée scolaire, le Conseil Municipal se prononce sur les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie.

*En réunion du 27 août 2020, le conseil a décidé de ne pas augmenter ces tarifs jusqu'à la fin de l'année 2020 mais seulement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et donc de les fixer comme suit :*

- *Restauration scolaire (habitants de Marcelcave) = 4.00 €*
- *Restauration scolaire (Extérieur) = 5.00 €*
- *Restauration scolaire (exceptionnel) =6.50 € (Inscription hors délai)*
- *Garderie = 2.40 € l'heure (facturée à la demi-heure).*

Étant considéré le contexte sanitaire particulier et exceptionnel que nous subissons depuis mars 2020, il est proposé de maintenir les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie,

Pour le règlement intérieur, une proposition est faite au Conseil. M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA demande s'il est possible de modifier une phrase, celle concernant les impayés de la cantine et de la garderie. Il est proposé de la remplacer par « Les enfants dont les familles seront en situation d'impayés seront invités à rencontrer le Maire ».

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs actuels de la restauration scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022 et d'approuver le règlement intérieur pour ces prestations.**

### **2/ Adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme**

La Commune de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la Commune de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

**Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention, de se prononcer favorablement pour l'adhésion de la Commune de Salouël à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE80).**

*M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA s'est abstenu car il pense que ce n'est pas une bonne chose que les Communes perdent leur autonomie au niveau de la gestion de l'énergie.*

### **3 / Convention avec le centre de gestion de la Somme pour la prévention des risques professionnels**

En application des dispositions du décret n° 85.603 du 10 juin 1985, modifié par le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, l'autorité territoriale doit : soit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité, soit peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

Le Centre de Gestion de la Somme s'est doté d'un service de prévention qui dispose des compétences et des moyens nécessaires, et propose d'assurer la fonction d'inspection.

Cette prestation serait réalisée à titre gratuit puisque le coût en serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Il s'agit d'une inspection annuelle et cette convention se renouvelle tacitement.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver la convention proposée par le Centre de Gestion de la Somme en vue d'assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité,**
- **De désigner Monsieur Sébastien LONGUÉPÉE, technicien territorial au sein des services de la Commune, en qualité de référent de prévention auprès du Centre de Gestion de la Somme.**

#### **4/ Charte WIFI**

Pour permettre aux usagers de la bibliothèque et de la salle des associations un accès libre à internet, une borne Wi-Fi a été installée dans les locaux de la bibliothèque. Conformément aux dispositions du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), il convient de définir les « bonnes » règles d'usage de ce service « Wi-Fi » proposé au travers d'une charte informatique, opposable aux usagers concernés.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de charte WIFI.**

#### **5/ Subventions aux associations pour 2021**

Suite à l'envoi de la sollicitation auprès des associations pour la réception de leurs demandes de subvention au titre de l'exercice 2021, la Commission « Animation-Sport-Culture-Jeunesse » s'est réunie les 17 et 22 juin 2021 aux fins d'étudier les dossiers reçus.

Lors de leur 1<sup>ère</sup> réunion sur ce sujet, les membres de la Commission ont observé la nécessité de fixer un cadre d'analyse avec des critères adaptés aux fins de préciser objectivement l'attribution des aides à chacune des associations. Deux critères principaux ont été retenus :

- L'aide au fonctionnement avec un plafond de 200 € pour les associations non-affiliées à une fédération et 250 € pour les associations affiliées pour le fonctionnement courant et une enveloppe supplémentaire de 1000 € pour l'ensemble des associations en fonction des besoins en équipement et en formation
- L'aide aux projets et aux actions qui sera attribuée en fonction des projets et des actions menés dans l'année au sein de la commune (maximum de 500 € par association).

Lors de la deuxième réunion les membres ont instruit les dossiers présentés par les associations (pour les trois associations n'ayant pas encore déposé leur dossier ou en attente d'informations complémentaires, la décision sera prise au Conseil Municipal du mois d'août)

Pour information, il est question ici uniquement des aides allouées en « espèces sonnantes et trébuchantes ». Il convient de rappeler et de souligner également les avantages en nature (charges supportées par la Commune) dont bénéficient également à titre gracieux les structures associatives, à des degrés différents pour chacune : prêt des salles et du matériel, charges liées à la fourniture des énergies (électricité, eau, gaz, chauffage), charges d'entretien (par l'entreprise, par le personnel communal), autres charges (assurance, acquisition/renouvellement d'équipements, achat de consommables, communication...).

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (le vote s'est effectué association par association et les élus membres du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote), d'attribuer les aides aux structures associatives ayant déposé des dossiers complets ainsi qu'il suit, pour un montant total de 6 250 € :**

<b>UNION SPORTIVE DE MARCELCAVE</b>	<b>850</b>
<b>GYM DETENTE</b>	<b>500</b>
<b>XING ZHE (KUNG FU)</b>	<b>600</b>
<b>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES</b>	<b>1000</b>
<b>SOCIETE DE CHASSE</b>	<b>300</b>
<b>CERCLE OLYMPIQUE SAMARIEN</b>	<b>750</b>
<b>COMPAGNIE A L'EVIDENCE TROIS PETITS POINTS</b>	<b>950</b>

LES HERBES FOLLES	500
LE CAFE DE LA PLACE	800

## Informations et questions diverses

### Bilan du conseil communautaire CCVS

- Un budget supplémentaire a été voté, notamment concernant le GEMAPI (digue de Cerisy), l'eau potable, le tourisme, les commerçants et les entreprises impactés par la crise sanitaire.
- Les subventions départementales doivent être sollicitées à travers les communautés de communes qui doivent sélectionner les projets : le projet d'amélioration des écoles de Marcelcave a été approuvé par la CCVS pour un montant de 16 125 €.
- La CCVS doit embaucher divers personnels : les créations de poste ont été votées.
- Des grands projets sont en discussion : création d'une salle pour les sports, aménagement de la déchetterie, aides aux petites structures pour leur implantation sur les zones d'activité...
- La révision du réseau d'assainissement se poursuit. La rue du Bois et la rue d'Alexandre Gruit sont concernées sur Marcelcave.
- La déconnexion des eaux pluviales sur Marcelcave a été efficace, aucune inondation n'a été observée pendant les pluies récentes.

### Pour la Commune :

- Les travaux de raccordement d'eau et de télécom sont terminés dans la rue Caron.
- Le 2 juillet les associations de Marcelcave se réuniront pour l'organisation du forum, la réservation des salles communales, les subventions
- Mardi soir, le Conseil d'école se réunit. M. le Maire fera part à l'équipe enseignante du mécontentement des responsables de la CCVS concernant la non-annulation du car de la piscine jeudi dernier lors de la sortie au zoo.
- Les animations d'été ont démarré avec la démonstration du kung-fu et l'organisation de la Patapoère qui se sont bien passées- ; le 26 juin, tournoi de Pétanque. Prochain rendez-vous le 3 juillet pour le **tournoi de Sixtes** et les 3 et 4 juillet pour le **balltrap**. La **pièce de théâtre** aura lieu le 11 juillet à 16h00 sur la place du village (spectacle gratuit, pris en charge par la Commune et une dotation cantonale)
- Le **14 juillet**, la Commune fait appel aux bénévoles pour maintenir les animations (jeux pour enfants, concours de pétanque, repas républicain et cérémonie officielle avec un vin d'honneur sur la place)
- Une commission « employés communaux » aura lieu le 15 septembre 2021 à 19h00.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30**